



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES, 20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 623, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER.

Table with multiple columns showing train schedules and fares for routes like 'DE BRUXELLES', 'D'ANVERS', 'DE GAND', and 'D'OSTENDE'. It includes departure and arrival times and prices for different classes of service.

ALLEMAGNE. — Francfort, 14 janvier.

On écrit de Posen, le 3 janvier, à la Gazette d'Augsbourg: L'instruction contre l'archevêque n'est pas encore terminée, attendu que la constatation de plusieurs faits manque encore.

FRANCE. — Paris, le 17 janvier.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 16 janvier. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse. Parag. 6. C'est avec une profonde douleur que nous voyons l'Espagne se consumer dans les horreurs de la guerre civile.

quels on ne peut résister. Lorsque j'ai entendu M. Amilhou dire que le gouvernement a fait honorer la France au dehors, je n'ai pu me retenir. Je crois que le ministère n'a pas tenu la France dans la situation qu'elle devait avoir au dehors et je ne comprends pas qu'on vienne nous proposer de voter que le gouvernement a été gardien fidèle de nos alliances.

Le ministre s'est donné lui-même un bill d'indemnité, oui, car ce sont ses propres voix qui lui ont accordé ce bill. (Rumeurs violentes.) N'allons pas plus loin, ne le lui donnons pas nous-mêmes en votant l'amendement.

L'orateur cite le 14e paragraphe de l'adresse de 1831, par lequel la chambre espérait que des institutions seraient obtenues du Pape pour la population de la Romagne. Il aurait voulu citer ce passage dans la discussion du paragraphe relatif à l'évacuation d'Ancone.

M. le ministre des finances. Je ne veux pas rentrer dans la discussion des questions étrangères, le gouvernement a reçu l'approbation de la majorité et ne permettra pas qu'on regarde comme déshonorante la politique qui consiste à exécuter loyalement les traités.

M. le ministre des finances lit dans le Moniteur un passage de l'adresse de 1831. Vous voyez, dit-il, qu'il n'y est fait mention d'aucune stipulation. Toutes les fois que des accusations nouvelles seront portées à cette tribune, nous serons prêts à y monter.

L'orateur fait l'éloge du travail de la commission; elle s'est rendue l'organe d'un sentiment commun à toute la chambre; les ministres actuels ont été la continuation d'une politique surannée.

L'orateur aborde la question relative aux négociations, et déclare qu'il est entré dans la chambre avec l'intention de voter contre le paragraphe de l'adresse relatif à Ancone; mais le langage du ministre l'a déterminé à voter pour le paragraphe et contre l'amendement.

Après M. Berryer, M. Molé a parlé, ainsi que MM. Odilon-Barrot, Thiers et Guizot. Après une réplique de M. le garde des sceaux, la chambre est allée aux voix au scrutin secret sur la 2e partie de l'amendement de M. Amilhou.

Nombre de votants 429. — Majorité 215. — Ont voté pour l'amendement 210, contre 219.

Ce résultat cause une sensation inexprimable. Marques de joie sur les bancs de l'opposition.

Séance du 17 janvier. Les tribunes sont toujours encombrées; une vive agitation règne dans l'assemblée. M. Cunin-Grislain. Une partie de la Chambre, dans les divers votes successifs qui ont eu lieu, a donné son adhésion à la politique du gouvernement; elle ne détruira pas aujourd'hui son œuvre d'hier.

M. Thiers. Il ressort de toute la discussion, que la dignité de la France n'a pas été parfaitement gardée et que nos alliances ne sont pas dans un état aussi florissant. Le discours du roi a gardé le silence sur l'alliance anglo-française dont on avait parlé pendant six ans; nous engageons la chambre à ne pas se contredire.

M. Molé. On nous a demandé pourquoi nous n'avons pas marché d'accord avec l'Angleterre sur la question hollandaise-belge. Nous nous sommes entendus avec l'Angleterre sur toutes les questions; mais malgré l'alliance la plus intime, il est des questions de détail dans lesquelles des intérêts secondaires peuvent élever quelques différends; nos successeurs, s'ils ont de la loyauté, pourront vous dire que nous n'avons pas affaibli l'alliance avec l'Angleterre.

M. de Lamartine soutient qu'il n'y aurait aucune incohérence dans les deux décisions. L'orateur pense que l'alliance de la France avec la Russie ou l'Autriche, produirait d'immenses résultats.

M. Duvalroucaisse le cabinet du 15 avril d'avoir amené le refroidissement avec l'Angleterre. (Cris nombreux. Aux voix!) M. le président. On réclame le scrutin secret. Je donne lecture du paragraphe de la commission.

« Sous un gouvernement jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France tiendra toujours dans le monde et dans l'estime de tous les peuples, le rang qui lui appartient, et dont elle ne veut pas se déchoir. » On procède à l'appel nominal.

M. le président. Voici le résultat du scrutin: Nombre des votants. 433 Majorité. 217 Boules blanches. 215 Boules noires. 220

La chambre a rejeté. La plus vive agitation règne dans l'assemblée.

Le ministère avait reçu une sorte d'échec dans la séance d'hier; mais la séance d'aujourd'hui lui en a offert la réparation. Voici ce que c'est: la seconde partie de l'amendement de M. Amilhou était hier en discussion. On sait que cet amendement donnait une approbation très-explicite à la politique extérieure du ministère.

Ces votes s'expliquent par ce fait que la majorité a dû trouver l'amendement de M. Amilhou trop laudatif, et que d'un autre côté elle n'a pas voulu déverser sur les actes du gouvernement le blâme que contenait le projet d'adresse. Si le paragraphe de l'adresse n'avait pas été rejeté, le ministère résignait le pouvoir, comme le prouve l'article suivant publié ce matin par la Presse:

« Le vote devant avoir lieu aussitôt après la lecture du procès-verbal, il importe donc essentiellement que tous les députés soient présents à l'ouverture de la séance; c'est-à-dire à une heure précise. Le ministère est fermement résolu à jouer demain son existence même contre le risque que peut lui faire courir la négligence qu'apporteraient à se rendre à la séance des députés disposés à lui donner leur vote. Nous savons que si le paragraphe de la commission n'est pas purement et simplement rejeté, le ministère, pour se retirer, n'attendra pas le vote définitif de l'adresse; il donnera demain sa démission en masse. » (Voir plus haut la séance du 17.)

C'est le 16, dit-on, que l'ambassadeur français à Londres a dû apposer sa signature aux résolutions définitives de la Conférence. On assure que cette résolution sera immédiatement signifiée au gouvernement belge.

Dans l'artillerie : MM. Henry, Verheyden, Kerckoff, Gérard, Gœbels, Jehotte, De Roisin, Willems et Salkin.
 Dans l'état-major : M. Dassonville.

Nous avons publié il y a quelques mois, des renseignements très-détaillés, relatifs à l'ancienne dette différée d'Espagne. Des porteurs de cette valeur, nos concitoyens, ont envoyé copie de ces renseignements et réclamations à M. de Lalaing, chargé d'affaires de notre gouvernement près du cabinet de Madrid. M. de Lalaing a remis cette copie entre les mains de M. Isturitz, président des cortès, avec prière d'y avoir égard; M. Isturitz a formellement promis de profiter de la première discussion financière, pour soumettre à la chambre les plaintes fondées des créanciers légitimes, dont les différends ministériels se sont joués pendant trop longtemps. (Commerce.)

M. Gachard est de retour de la mission littéraire dont le gouvernement l'avait chargé en France : il a visité les archives des ducs de Bourgogne à Dijon, les archives du royaume, le dépôt des affaires étrangères, la bibliothèque du roi, la bibliothèque de l'arsenal, de l'institut, de Sainte-Genève, Mazarine, et celles de Besançon, d'Aix, de Lyon et de Dijon. Le résultat de cette tournée a dépassé de beaucoup les espérances que l'administration en avait conçues. Dans la bibliothèque du roi seulement, M. Gachard a trouvé plus de cinq cents manuscrits relatifs à l'histoire de la Belgique. Outre une quantité de copies et d'extraits des pièces les plus intéressantes qui lui ont passé sous les yeux, ainsi que de notes et d'analyses destinées à servir d'éléments au rapport qu'il doit adresser à M. le ministre de l'intérieur, il rapporte un catalogue complet des chartes des ducs de Bourgogne conservées à Dijon, et l'inventaire du trésor des rois de France, qui ne font pas moins de treize volumes grand in-folio. Tous ces documents, déposés dans nos archives, vont augmenter les richesses historiques déjà si considérables qui y sont rassemblées et qui en font une des plus précieuses collections que l'on connaisse. (Monit.)

M. H. Vanhingsberg, pharmacien, à Bruxelles, propose une souscription pour un nouveau mode de préparer le café avec une économie d'environ la moitié de la fève, de sept huitièmes de combustible, de quatorze quinziesmes d'emploi de temps et de la conservation de tout l'arôme.

Il y a plusieurs années que feu le sieur Jean-Baptiste Desprets avait annoncé un semblable procédé. Il avait fait exécuter, avec beaucoup de luxe, une cafetière et son fourneau pour les présenter au roi Guillaume; mais la révolution qui survint mit obstacle à la demande d'un brevet pour son invention. L'auteur mourut quelque temps après.

THEATRE. — BÉNÉFICE DE M^{me} ST-ANGE.

L'indisposition de notre première chanteuse nous a privé lundi dernier du plaisir de l'entendre et de l'applaudir; cette indisposition n'a heureusement pas eu de suites graves; l'annonce que M^{me} St-Ange pourra jouer lundi prochain. Nous apprenons avec plaisir que toutes les places dont peut disposer le bureau de location sont occupées. Que ceux qui tiennent à voir la première représentation d'Anne de Boulen, donnée au bénéfice de M^{me} St-Ange, ne manquent donc pas de se rendre à l'ouverture des bureaux. Si l'on en croit les indiscretions d'une personne n'aura à se repentir de cet empressement; il n'est pas à craindre qu'il n'ait aussi bien dans les moyens de notre excellent acteur, M. D. C. S. l'armée de celui d'Anne de Boulen. On voudra aussi faire exécuter un maestro italien qui doit être joué prochainement à la scène lyrique de France. Du moins les journaux annoncent l'arrivée de Donizetti dans cette capitale, pour son rôle de Polyucte.

OUVERTURE DES BARRIÈRES.

Par arrêté de ce jour, M. le gouverneur de cette province, ordonne que la circulation sera rétablie aujourd'hui, 19 courant, à midi, sur les routes ci-après :
 Route de 1^{re} classe, n^o 4, section de la limite de la province du Limbourg, vers Saint-Trond, à Liège, et embranchement de Liège vers Visé.
 Idem de 2^e classe, n^o 15, de Liège à la limite de la province de Namur par Huy.
 Idem n^o 16, de Liège à la limite de la province de Limbourg vers Tongres.
 Route non classée de Huy vers Tirlemont.
 Routes provinciales.
 Liège, le 19 janvier 1859.

THEATRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche 20 janvier, UN PREMIER AMOUR, vaudeville en 3 actes.
 Le CHALET, opéra comique.
 UN CHEF-D'ŒUVRE, drame inconnu.
 M^{lle} MARGUERITE, vaudeville.

Lundi 21, au bénéfice de M^{me} St-Ange, la première représentation de : ANNE DE BOULEN, opéra; les DEUX MAITRESSES, vaudeville.

ANNONCES.

Un JEUNE HOMME, candidat en sciences, sachant le Flamand, ayant quelques heures de loisir pendant la journée, désire les utiliser en donnant des leçons, à des prix modérés, chez lui ou en ville, sur la langue Française, Latine et Grecque, Histoire, Géographie et Mathématiques, etc. S'adresser Outre-Meuse, rue Puits-en-Sock, n^o 37-47 4

A PLACER SUR HYPOTHÈQUE 500.000 frs. en UN SEUL PLACEMENT ou par fraction de 10.000 frs. S'adresser à M^e RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot-d'Or. 66

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

A LOUER avec pension UN BEL APPARTEMENT pour une ou deux dames. S'adresser place St.-Pierre, n^o 20, à Liège. 68

CHEVAL à deux mains à VENDRE, quai d'Avroy, n^o 586.

MAISON A LOUER pour la St-Jean, située quai de la Sauvenière, près du Pont d'Avroy. Prix : 1000 fr. S'adresser de 10 heures à midi, Chaussée St-Gilles, n. 542-8^e. 12

A VENDRE, UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, située sur la route de Liège à Chaudfontaine. S'adresser à M^e RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

A LOUER pour le 25 mars, UNE MAISON avec cours et jardin, au commencement du Faubourg Hoche-Porte, n. 785, avec remise et écurie, si on le désire, s'adresser au n. 781. 58

QUARTIER avec ou sans écurie, rue devant la Madelaine, n. 275. 179

Cadres dorés et glaces.

DE MOLL, rue de l'Université vis-à-vis le Passage Lemonnier, fabrique CADRES GOTHIQUES depuis 1-50 à 5 frs. le pied et au-dessus; moderne de 50 centimes à 2 frs. le pied, pour glaces de 1-50 à 2 frs. le pied. Il garantit le fini et la solidité de sa dorure.

Il se charge de toutes sortes d'encadrements ainsi que les glaces. On trouve chez lui un ASSORTIMENT de GLACES à prix fixe.

DÉPÔT DE BANDAGES DE PARIS. 67

Le LUNDI 4 FEVRIER 1859, à dix heures du matin, Les enfans de Jean CHARLIER et de Catherine PARENT, en vertu de jugement, feront VENDRE AUX ENCHÈRES, devant M. le juge-de-peace du quartier du Nord, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis,

UNE MAISON.

Portant le N^o 540,

SISE A LIÈGE, AU BOUT DU FAUBOURG VIVEGNIS, Avec treize ares de jardin y annexé et ayant une communication à la ruelle dite Bonne-Nouvelle.

On peut dès à présent prendre connaissance des titres et du plan de cette propriété qui sont déposés en l'étude dudit notaire. 70

VENTE

POUR

Sortir de l'Indivision.

Le JEUDI 31 JANVIER courant, à 10 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES en son étude, rue Féronstrée, les

RENTES suivantes,

SAVOIR :

1^o UNE de 16 muids 7 setiers d'épautre, due par les veuves André Lhoest et Martin Stockis, Henri Colard et autres, d'Heure-le-Romain.

2^o UNE de 9 muids un setier deux quartes et un pognoux d'épautre, due par Louis et Marguerite Noël et la veuve Sauvage de Houtain-St-Siméon.

3^o UNE de 8 muids d'épautre, due par Mathieu Pâque, Jean et Gérard Wathar, Elisabeth Marguerite et Jean Stasart de Rocour.

4^o UNE de 7 muids d'épautre, due par les veuves Pierre François Guerin, et Gérard Denis née Rigo, et autres de Mons, canton de Hologne-aux-Pierres.

5^o UNE de 2 muids 4 setiers d'épautre, due par les enfans Joseph Petit, Jean et autres de Slins.

Et 6^o UNE des deux tiers de deux muids d'épautre, due par Lambert Micha et Henri Dubois de Seraing-sur-Meuse.

TOUTES CES RENTES sont régulièrement inscrites et payées.

S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions. 72

A vendre de Gré à Gré

UNE

BONNE MAISON

AVEC COUR ET UN BEAU JARDIN, SISE A LIÈGE, RUE DU VERT-BOIS,

On pourrait avoir la jouissance tout de suite et de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser au notaire BOULANGER, chargé de cette VENTE, à Liège, rue Hors-Château, n. 56. 56

L'ADMINISTRATION

DU

SEMINAIRE ÉPISCOPAL DE LIÈGE,

METTRA EN ADJUDICATION,

Le 1^{er} Février prochain, la confection de divers

OUVRAGES DE MENUISERIE

A EXÉCUTER AU SEMINAIRE DE LIÈGE.

Les soumissions cachetées seront remises avant le 1^{er} février au secrétariat de l'administration, Cloîtres de St-Paul, où l'on peut voir les conditions, tous les jours, depuis 9 heures jusqu'à midi. 69

vente

DE

CHEVAUX.

LUNDI 21 JANVIER 1859 à 10 heures du matin,

A la houillère des SARTS au BERLEUR, dite Corbeau, commune de Grâce-Montegnée,

IL SERA VENDU

6 fortsetbonschevaux

DE TRAITS de six à sept ans, à la recette du notaire HOUBAER.

AU COMPTANT. 59

EAU DE BAYONNE

DE

LANDSBERG et Cie.

Cette EAU a la rare propriété d'enlever de toutes les étoffes, tant en laine qu'en soie, etc., les taches de graisse, d'huile, de cambuy, crasse de cheveux, etc., sans changer aucune couleur; son odeur est agréable.

Le prix de la fiole, avec instruction pour s'en servir, est de 2 francs.

DÉPÔT

Chez L. GRANDMONT-DONDERS, impr.-libraire, rue Vinave-d'Ile, n^o 15-45, à Liège.

beau bien patrimonial

A VENDRE.

Consistant 1^o en une BELLE MAISON de maître, composée d'un beau salon, deux autres pièces et deux cuisines au rez de chaussée, plusieurs pièces à l'étage, quatre caves, beaux greniers avec fournil, remise, écuries, pigeonnier, ancienne brasserie avec une grande citerne, cour entourée de beaux bâtiments bâtis en pierres et couverts en ardoises, jardins garnis d'arbres à fruits, vergers, prairies et allées y attenantes, le tout ne formant qu'un ensemble d'environ quatre hectares, et une petite maison avec bâtiments et jardin joignant la précédente.

2^o EN UNE BELLE ET BONNE FERME, composée de bâtiments solides, avec cour et jardins y attenants, de superbes prairies, de terres et pâtures en plusieurs parcelles, d'une contenance d'environ soixante deux hectares.

3^o En une PARCELLE DE BOIS, ancienne croissance, d'environ un hectare et demi.

Ces BIENS sont situés à OCOUIER EN CONDROZ à une demi lieue de la route de Liège à Marche: Ils seront premièrement exposés aux enchères en trois lots séparés, comme ci-dessus, et ensuite réunis en masse.

LA VENTE AURA LIEU LE CINQ FEVRIER 1859, à deux heures de relevée, en l'étude du notaire ADAMS, à Liège, où l'on peut prendre inspection du cahier des charges. 1615

AVIS.

Caisse d'Épargnes,

ETABLIE PLACE VERTE, N^o 11-41, A LIÈGE,

1. En conformité de l'art. 8 du règlement, les livrets doivent être présentés du 1^{er} au 28 février pour recevoir les intérêts échus le 31 décembre, ou pour les ajouter au capital si le total des dépôts ne s'élève pas au 1^{er} janvier à 2,000 francs, y compris les intérêts. A cet effet, le bureau sera ouvert tous les jours du mois de février, de midi à deux heures exclusivement, et les dimanches de neuf heures à onze heures du matin. Cependant les personnes dont les dépôts ne s'élèvent qu'à 1900 fr. et au-dessous, qui ne voudraient pas recevoir les intérêts échus au 31 décembre, peuvent attendre, pour présenter leurs livrets, les mois de mars et avril, pour y faire annoter les intérêts.

Pendant les autres mois de l'année, on reçoit les placements tous les jours, les dimanches excepté, de 10 heures à midi, et les remboursements se font le mardi et samedi, de midi à deux heures.

2. Par avis inséré dans les journaux en mars 1858, la direction de la société générale à Bruxelles, a informé les propriétaires de livrets, qu'à dater du 1^{er} juin 1858, les sommes déposées au dessus de 500 frs., ne seront remboursées, en tout ou en partie, que 45 jours après la demande, qui devra être inscrite sur les livrets, ou, que s'ils voulaient être payés dans le délai de 8 jours, ils devront en faire la demande par écrit à M. le gouverneur de la société générale à Bruxelles: M. l'agent de ladite société se charge de faire parvenir les lettres qui doivent lui être remises (non cachetées) avant deux heures.

3. Le remboursement des sommes de 500 fr. et au-dessous, se fera 8 jours après la demande, conformément à l'art. 7 de sept du règlement inscrit aux livrets.

MERCREDI 20 février 1859, à 10 heures, le notaire PAQUE adjugera définitivement, en son étude, rue Souverain-Pont, sur la mise de 20,000 francs,

UNE MAISON

avec deux caves, écurie, four et 59 ares de jardin et collage, située à Fragnée, n° 875, quartier du Sud à Liège, joignant à la Ruelle dite Vieux-Mayer et à MM. Francotte et Mouton.

CETTE PROPRIÉTÉ, dans un endroit très-salubre, contigue au Rivage de la Meuse, à proximité du pont projeté sur cette rivière et de la station du chemin de fer, convient pour une maison de campagne ou tout établissement quelconque.

Il y aura grande facilité pour le paiement du prix.

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR, contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en dehors de l'octroi de Liège.

On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jardin d'agrément.

2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblonnière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du jardin botanique; ce terrain est propre à y faire des briques.

S'adresser place St.-Denis, n. 637.

Séminaire Épiscopal DE LIÈGE.

MARDI 29 JANVIER 1859, à 9 heures du matin,

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SEMINAIRE,

FERA EXPOSER EN LOCATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Au bureau de la recette des cloîtres de Saint-Paul,

Par le ministère de M^e DE BEFVE,

LES

PIÈCES DE FONDS,

Don't le détail suit,

SAVOIR :

SUR SLINS.

11 verges grandes de TERRE, exploitée par André Lhoest, de Hallembaye.

SUR OÙPEYE.

5 verges grandes de PRAIRIE, exploitée par le sieur Henri Hubert Bonhomme, d'Oupeye.

SUR MOUTAIN.

15 verges grandes de TERRE, exploitées par Jean Desfée, dudit lieu.

3 bonniers 7 verges grandes de TERRE, exploités par Jean François Colson, de Houtain.

2 bonniers 14 v. gr. 10 p. de TERRE, exploités par Noël Charlier, de Houtain.

SUR WIHOGNE.

1 bonnier de TERRE, exploité par Englebert Springuel et Noël Bastin, d'Othée.

SUR OTHÉE.

1 bonnier de TERRE, exploité par Gaspar Malaise, Tassin et Déséme, d'Othée.

8 verges grandes 10 petites de TERRE, exploitée par Noël Bastin, dudit lieu.

SUR FRÈRE.

17 VERGES GRANDES 19 PETITES DE TERRE, exploitées par la veuve Jean-Hansen, de frère.

4 VERGES GRANDES 10 PETITES DE TERRE, exploitées par André Lalour, cordonnier à Oreye.

7 Verges grandes 10 petites de TERRE, exploitées par la veuve Pierre Thonard, de Wihogne.

SUR RUSSON.

8 Verges grandes de TERRE, exploitées par Gaspar Malaise, d'Othée.

SUR OTRANGE.

1 Bonnier 3 verges grandes de TERRE, exploitées par Henri Moers, d'Orange.

1 Bonnier 5 verges grandes 16 1/2 petites de TERRE, exploitées par Antoine Mestré, d'Orange et la veuve Jn. Botty, d'Oreye.

SUR OREYE.

1 Bonnier de TERRE, exploité par Lambert Germis, d'Orange.

SUR HEX.

16 verges grandes de TERRE, exploitées par M. Pierre Nartus, de Tongres.

SUR VECHMAEL.

1 bonnier 19 verges grandes de TERRE, exploités par M. Lismont, notaire à Tongres.

S'adresser, pour les conditions, au bureau de la recette du Séminaire, Cloîtres St-Paul. 71

VENTE DE VINS.

LUNDI 21 JANVIER 1859, à 1 heure de relevée,

IL SERA VENDU

PAR LE MINISTÈRE DU NOTAIRE DEBEFVE,



En la maison enseignée du Grand-sans-Soucis, faubourg Vivegnis, à Liège. UNE QUANTITE DE VINS DE BOURGOGNE, BORDEAUX, RHIN ET CHAMPAGNE, de même qu'une PIECE BORDEAUX en cercle.

AU COMPTANT.

27

VENTE D'IMMEUBLES ET RENTES.

Le MERCREDI, SIX FÉVRIER 1859, à neuf heures du matin, chez Pr. FASSTRÉ, cabaretier, près de l'église à Herstal, IL SERA VENDU aux enchères publiques, par le ministère de M^e DUSART, notaire, à Liège, et de M^e COURARD, notaire à Herstal, les

Immeubles et Rentes

Don't la désignation suit :

1^{er} lot. Une MAISON avec grange, cour et prairie, contenant 36 ares, située à la Large-Voie, à Herstal, occupée par le sieur Nicolas Bologne, et tenant à la chaussée.

2^e lot. Une MAISON contigue, avec cour, forge, four, jardin et prairie, contenant 20 ares 64 centiares, occupée par le sieur Libert-Frenay.

Les deux lots seront d'abord vendus ensemble et ensuite séparément.

3^e lot. Un JARDIN et un VERGER au même lieu, détenus par le dit sieur Bologne, contenant 40 ares 17 centiares tenant aussi à la chaussée.

4^e lot. Un VERGER faisant face à la ruelle des Mineurs et au chemin de la petite voie, exploité par le sieur Dieudonné Borquet, contenant 45 ares 58 centiares.

5^e lot. Un JARDIN, situé au Tige, exploité par Antoine Chefnoux, mesurant 17 ares 59 centiares.

6^e. Un VERGER, situé à la Voie du Taureau, exploité par Hubert Michau, contenant 22 ares 29 centiares.

7^e. Une PIÈCE DE TERRE, située au Xhory, exploitée par le même, contenant 34 ares 87 centiares.

8^e. Une autre sur le Fort Pirard, exploitée par Hubert Vertcheval contenant 15 ares 17 centiares.

9^e. Une située au Doyar, de 10 ares 44 cent., exploitée par Marie-Françoise Paquin.

10^e. Une sur la Campagne des Monts, exploitée par Nicolas Remy, contenant 8 ares 72 centiares.

11^e. Une autre, au même endroit, exploitée par le même, contenant 10 ares 89 centiares.

12^e. Une autre à la Croix, même campagne des Monts, exploitée par le même, de 8 ares 72 centiares.

13^e. Une autre sur la campagne des Monts, exploitée par le même, de 13 ares 7 cent.

14^e. Une située dessus Pierlusse, exploitée par le même, de 15 ares 8 cent.

15^e. Une en fond de Rhies, exploitée par le même, contenant 26 ares 15 cent.

16^e. Une autre, au même endroit, exploitée par le même, contenant 8 ares 80 cent.

17^e. Une autre, au chemin des Naiveux, exploitée par la veuve Ogé Michau, contenant 16 ares 15 cent.

18^e. Une sous le bois de Pontice, exploitée par Henri Jeussette; de 15 ares 7 cent.

19^e. Une idem en fond d'Elle Mendrée, exploitée par Nicolas Bologne, 15 ares 7 cent.

20^e. Une idem, au même lieu, section de la Basse-Campagne, exploitée par Georges Brodelet, contenant 8 ares 2 centiares.

21^e. Une idem, au même lieu, exploitée par Gilles Cabolet, contenant 5 ares 45 cent.

22^e. Une autre, de 7 ares 51 centiares, située au même endroit et exploitée par le même.

23^e. Une autre au cerisier d'Elle Ronhe, exploitée par Louis Namotte, tenant à la Vertévoie.

24^e. Une PIÈCE DE TERRE et PRÉ, sur l'île de Monsin, exploitée par Jean Clôsset, contenant 14 ares 59 cent.

25^e. Un PRÉ au même endroit, détenu par Nicolas Bologne, contenant 8 ares 69 cent.

26^e. Une TERRE au même endroit, exploitée par Louis Collinet, contenant 8 ares 72 cent.

27^e. Une autre dans la campagne de la petite Foxhalle, exploitée par Louis Lageot, contenant 7 ares 46 cent.

28^e. Une au lieu dit En-Pré, contenant 15 ares 7 cent., exploitée par Hubert Lanair.

29^e. Une autre au même endroit, contenant 30 ares 51 cent., exploitée par Louis Godin.

30^e. Un JARDIN, situé au Thier-des-Monts, exploité par Georges Keeux, contenant 14 ares 22 cent.

Tous ces immeubles sont situés en la dite commune de Herstal.

31^e. Et une RENTE de 121 francs 55 centimes, résultant d'un acte de bail à rente, libre de retenue.

S'adresser aux dits notaires, pour connaître les conditions.

A VENDRE D'OCCASION

UN BEL ACCORDEON

à deux octaves et demis tons, n'ayant pas servi, chez M. LEVASSEUR, Maison Orban.

PROVINCE DE LIÈGE.

CONSTRUCTION D'UNE ROUTE D'AYWAILLES

vers Louvegnéz.

AVIS. — VENDREDI 25 JANVIER 1859, à onze heures du matin, à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le Gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de l'autorité supérieure, à une nouvelle adjudication des travaux à faire pour la construction d'une route, depuis aywailles jusqu'à la route, de 1^{re} classe n° 4, de Bruxelles à la frontière prussienne vers Malmédy, près de Louvegnéz.

L'adjudication aura lieu par soumissions cachetées, de la manière indiquée à l'art. 47 du devis des travaux.

Ce devis et le supplément aux articles 44 et 45, sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, et dans les bureaux de Mr. l'ingénieur-en-chef des ponts et chaussées, où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 12 Janvier 1859.

Le Gouverneur de la province de Liège, BARON VANDENSTEEN.

BOURSES.

PARIS, LE 17 JANVIER.

Table of stock prices in Paris, listing various bonds and shares with their respective values and changes.

LONDRES, LE 16 JANVIER.

Table of stock prices in London, listing various bonds and shares.

AMSTERDAM, LE 17 JANVIER.

Table of stock prices in Amsterdam, listing various bonds and shares.

ANVERS, LE 18 JANVIER.

Table of stock prices in Antwerp, listing various bonds and shares.

BRUXELLES, LE 18 JANVIER.

Table of stock prices in Brussels, listing various bonds and shares.

VIENNE, LE 8 JANVIER.

Métalliques 5 p. c., 108 1/4 — Actions de la Banque, 148 1/2.

Imprimerie de J.-B. NOSSAUX, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.